



Pacs: problème d'aide entre conjoint

Par **mwin**, le **16/11/2009** à **21:17**

Bonjour,

un des deux partenaire d'un PACS a perdu ses aides (RSA, API...) d'un montant de 450 euros à la suite de la signature dudit PACS . Le deuxième partenaire refuse de prendre en charge la totalité de la perte. La rémunération de ce deuxième partenaire atteint les 2000 euros/mois.

Ce PACS était destiné à rapprocher les deux conjoints. Ils ne vivent donc pas ensemble.

L'arrangement à l'amiable est très difficile.

Quels sont les recours? Faut-il passer par un tribunal?